



EUROPE, quelle puissance ? Alors que le Président Américain D.Trump sort les stratégies les plus agressives contre ses « alliés » sous prétexte de combattre un pays, l'Iran, et tout en reniant ses accords diplomatiques précédents, il faut se demander quelles réactions pouvons-nous opposer dans cette partie de bras de fer et quelles sont les priorités ?

Une chose est certaine : les priorités sont extrêmement mouvantes, et paraissent disparaître puis réapparaître quelques semaines plus tard à l'identique, preuve s'il en était que rien n'a été réglé de la situation précédente. Il y a quelques semaines l'attention était toute portée sur la crise des réfugiés traversant les Alpes dans des champs de neige, le séparatisme Catalan, l'établissement d'une nouvelle coalition en Allemagne et la guerre en Syrie. Rien ou très peu a été résolu : les réfugiés vont très prochainement arriver de nouveau par la Méditerranée, et ajoutant, en plus et au-delà du drame humain de ces migrations, des tensions, sociales et financières, très vives en Grèce, Italie ou en Espagne. Les autres points mentionnés ont simplement été occultés de l'actualité par les priorités américaines.

Et pourtant l'EUROPE progresse, le plus souvent pas à pas : un exemple , la RGPD établie en 2016 se met en place maintenant dans tous les pays européens, avec une date butoir du 25 mai 2018. Est-ce un changement fondamental, stratégique à la hauteur des autres priorités ? Je vous renvoie vers le court article dans ce bulletin pour entamer la réflexion.

L'EUROPE est souvent ciblée comme source des complexités (bien entendu = inutiles) qui réglementent notre quotidien. Il m'a paru intéressant de rapprocher deux luttes sociales qui ont fait l'actualité ensemble hier 17 mai, les manifestations des Commissaires aux Comptes et des Cheminots, voir en Point de Vue.

Assemblée Générale : pré-information , réservez la date du 20 juin à 20h30 !

Sauf imprévu, la prochaine assemblée générale du Mouvement Européen des Yvelines se tiendra le mercredi 20 juin 2018 à 20h30, salle Charles de Gaulle, [12 avenue Charles de Gaulle](#) à La Celle Saint Cloud.

Merci de réserver cette date dans vos agendas, les communications et convocations effectives vous parviendront en temps voulu. Venez nombreux car nous souhaitons célébrer avec vous et remercier Jean-Louis GASQUET pour les 30 années qu'il a consacré à la défense de l'Union Européenne et d'une Europe politique forte et ambitieuse. Jean-Louis Gasquet nous a également fait part de son désir de prendre une retraite bien méritée, il ne se représentera pas aux élections pour le conseil d'administration.

Pour rappel : nous sommes désireux de vous accueillir toujours plus nombreux comme sympathisant, adhérent et aussi bien entendu comme membre actif au sein des antennes ou du conseil d'administration. Nous avons beaucoup de nouveaux projets à développer avec vous, dans les antennes existantes mais aussi dans de nouvelles antennes.

N'hésitez pas à nous contacter pour participer au développement des idées européennes.

CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE

Le Mouvement Européen [s'engage dans les consultations citoyennes sur l'Europe](#). L'ensemble du réseau se mobilise pour [transformer l'essai de cette initiative](#) de démocratie participative et intéresser le plus grand nombre de nos concitoyens au débat public sur l'Europe.

Nous prévoyons d'organiser 2 à 3 consultations dans les Yvelines, en Septembre / Octobre et nous vous tiendrons informés dès que possible. Nous sommes PARTICULIEREMENT intéressés par une telle organisation avec d'autres associations et/ou individuels (membre ou non membre d'association) afin d'assurer des consultations pluralistes. Merci de prendre contact.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS : nous serons présents à

- Fête de l'Europe le vendredi 18 mai à partir de 20h, organisée à l'Etang-la-Ville par l'antenne de St Germain du MEY en lien avec l'accueil des villes de France (AVF) et les Jeunes européen
Salle de la Chaussée 4ter rue Fonton – 78620 L'Etang-la-Ville Venez avec une spécialité de votre pays de cœur et une boisson éventuelle que nous dégusterons ensemble Activités proposées (Euroquizz, Who's who ?...)

ET

- Marché européen de St Germain en Laye, samedi 19 mai de 10h à 18h30, le MEY tiendra un stand en lien avec l'association européenne d'éducation à l'Europe (AEDE)

Fête de l'Europe !



Vendredi 18 mai 2018 à 20H

Salle de la Chaussée

4ter rue Fonton – 78620 L'Etang-la-Ville

Venez avec une spécialité de votre pays de cœur et une boisson éventuelle que nous dégusterons ensemble

Activités proposées (Euroquizz, Who's who ?...)

Pour toute question : avfetang@hotmail.fr



PROCHAINES CONFERENCES : c'est demain !

19 Mai 2018

« Et pour vous, que fait donc cette EUROPE ?



L'Europe semble bénéficier principalement aux voyageurs grâce aux facilités de passage des frontières et à la création de l'Euro. Qu'en est-il des autres citoyens ? Ces questions d'actualité seront abordées **le Samedi 19 Mai à l'Hôtel MERCURE de Le Chesnay Parly 2**, à 9h 30, au cours d'un petit-déjeuner débat animé par **Antonella VALMORBIDA**, secrétaire générale de l'Association Européenne pour la démocratie locale (ALDA), organisation non gouvernementale qui se consacre à la promotion de la bonne gouvernance et la participation des citoyens au niveau local. ALDA se concentre sur les activités qui facilitent la coopération entre les autorités locales et la société civile.

Il reste encore quelques places !!

L'ACTU : R.G.P.D

Règlementation Générale de Protection des Données : Règlementation Européenne RGPD étend la portée de la protection pour couvrir les données détenues non seulement par les personnes morales ou physiques européennes, mais également par les entreprises ou organismes non européens qui traitent les données de citoyens européens. La définition des données à caractère personnel couvre désormais toute une série de détails comprenant les informations personnelles habituelles, mais aussi des éléments tels que les photographies et les données des réseaux sociaux. D'autres défis liés au « droit à l'oubli » et au droit du citoyen à demander l'accès à ses données obligeront toutes les organisations à examiner de près leurs politiques relatives aux données des clients. De nouveaux articles de ce règlement imposent, par exemple, d'obtenir un consentement explicite pour la collecte et l'exploitation de ces données. Des amendes ou sanctions sévères sont prévues en cas d'infraction. L'amende maximale s'élève désormais à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires mondial annuel (la valeur la plus élevée étant retenue), ce qui représente un coût colossal pour la plupart des organisations. L'analyse de ce nouveau règlement met en évidence un certain nombre de problèmes immédiats relatifs aux données auxquels les organisations seront confrontées. Pour en donner un aperçu, je vous invite à faire un petit clic par exemple sur le lien suivant <http://www.zdnet.fr/dossier/rgpd-tout-comprendre-4000237620.htm>.

Si vous recevez actuellement dans vos boîtes mail de multiples demandes de validation de votre accord, souvent par des sociétés que vous aviez consulté une seule fois, il y a plusieurs années, c'est qu'elles vous suivaient à la trace, enregistraient probablement chacun de vos clics et déplacements physiques sans votre consentement explicite. Comme vous, je suis irréprochable, donc relativement indifférent à ce marquage maisla collection incroyable de données qu'elles stockent en permanence ont permis le « profiling », le cadrage de chaque mode de vie afin d'influencer les votes dans deux instances maintenant bien documentées ; le Brexit et les élections américaines. Il y a de nombreuses alternatives à la démocratie, certaines très proches, l'oligarchie et la ploutocratie mais ni l'une ni l'autre ne font partie des valeurs de construction de l'Europe que nous voulons.

Jean-Pierre Carlin

Le détachement est un dispositif européen qui permet de travailler dans un autre pays européen, en continuant de payer les cotisations sociales dans son pays d'origine. Cette directive européenne de 1996 est souvent accusée de favoriser la concurrence déloyale (se rappeler le "plombier polonais" pendant la dernière campagne des Européennes !)

Le compromis obtenu par le Parlement européen le 19 mars (voir lettre précédente) a été adopté par le Conseil des ministres de l'Union européenne le 12 avril.

Il faudra maintenant que la commission Emploi et Affaires sociales, puis que le Parlement européen réuni en plénière votent ce texte d'ici le mois de juin

Pour rappel, ce compromis porte sur plusieurs mesures phares comme la rémunération, les conventions collectives et la durée de la transposition de la directive. Pour la première, le compromis va dans le sens de ce que la France et de nombreux pays réclamaient "à travail égal, salaire égal". Sur les conventions collectives, les employeurs pourraient s'y aligner et devoir rembourser les travailleurs pour leurs frais. Enfin, concernant la durée de la transposition de la directive, elle serait limitée à deux ans après son adoption définitive.

Il est à noter que, si la réforme de la directive "détachement" représente une avancée sociale à l'échelle européenne, pour la France, elle ne changera pas grand-chose en particulier pour le secteur qui emploie le plus de "travailleurs détachés", le BTP.

"Le droit français existant est plus protecteur que ce que prévoit le projet de compromis européen" ...le détachement de salariés ne constituerait pas une concurrence déloyale si la directive, telle qu'elle existe aujourd'hui, était respectée à la lettre. "Le détachement n'est économiquement intéressant que si vous ne respectez pas la loi, si vous fraudez", ... "Ainsi, si vous voulez vraiment en finir avec le dumping social, vous devez dans un premier temps augmenter le nombre de contrôles de l'inspection du travail. Jean-Michel Gillet, secrétaire national de la Fédération nationale des salariés de la construction et du bois-CFDT (FNCSB-CFDT)

Vivianne Bouscier

POINT DE VUE : CNCC et Cheminots - même combat ?



Le CNCC est l'organe représentatif et disciplinaire des Commissaires aux Comptes, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. La grande majorité de ses membres est composée d'expert-comptables qui exercent le plus souvent conjointement les deux activités, dans des structures différentes et au profit de clients /mandats différents. Actuellement, le seuil d'audit obligatoire en France est fixé à 2 millions d'euros pour les SAS (sociétés à actions simplifiées) et 3,1 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les SARL (sociétés à responsabilité limitée). Pour les sociétés anonymes (SA), l'audit est obligatoire dès le premier euro de chiffre d'affaires.

Ces seuils sont jugés trop bas par le gouvernement, notamment au vu des règles européennes, qui n'imposent cette obligation qu'aux entreprises de plus de 50 salariés et faisant au moins 8 millions d'euros de chiffre d'affaires.

"Je souhaite qu'on respecte strictement le seuil européen, ni plus ni moins", a indiqué mi-avril Bruno Le Maire en expliquant que cette réforme serait intégrée à la loi Pacte, destinée à soutenir la croissance des entreprises tricolores. Bien sûr, cela ferait perdre un revenu **automatique**, estimé à €5.500 annuels par société, revenu répétitif puisque les mandats sont par période de 6 ans sur 150.00 sociétés selon eux.

Les experts-comptables font également partis des clubs / lobbies / thinktanks les plus actifs pour expliquer que le libéralisme économique est la source de la création de valeur et donc de la richesse, et cela est normal puisqu'ils incarnent l'exactitude comptable. Il est par contre surprenant de les voir exiger une loi contraignante (au nom de l'intérêt général, dicit le CNCC) plutôt qu'estimer que leur mission a une valeur économique, valeur qui aboutira à une disparition des missions et honoraires là où il n'y a pas de nécessité mais poursuite et augmentation des honoraires là où il y a enjeu économique (par exemple pour sécuriser une banque en cas d'emprunt, en cas de rachat, fusion...). Les entreprises françaises, y compris les petites, sont confrontées à la concurrence et avant tout celle provenant des pays de l'Union Européenne. Un des piliers de la construction européenne étant de construire une concurrence saine et équilibrée, il semble indispensable d'agir là où il n'y a pas de nécessité de discrimination, avant de viser des objectifs plus ambitieux tels que l'alignement des fiscalités entre les pays européens.

Comme vous, j'ai entendu cette résistance « contre un alignement européen », le même utilisé dans les manifestations des cheminots depuis plus d'un mois ! L'Europe n'est bien entendu pas coupable puisque les **décisions, collectives**, y sont prises lors des conseils européens composés des 28 chefs d'Etat et de gouvernement mais cette excuse évite d'affronter le dilemme économique. Le même discours de « l'intérêt général » conduit à garder des lignes ferroviaires ouvertes sans la fréquentation adéquate alors que des lignes de cars pourraient aisément les remplacer.

Jean-Pierre Carlin

DEFENSE : Coopération Structurée Permanente (CSP)

Le Conseil européen adopte le 6 mars 2018 une feuille de route pour la mise en œuvre de la coopération structurée permanente (CSP).

> 25 Etats ont souscrit à cette feuille de route : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

> La feuille de route fixe les orientations stratégiques et un ensemble commun de règles de gouvernance pour des projets à mener en commun.

> Le Conseil a aussi adopté une décision dans laquelle est arrêtée une liste initiale de 17 projets collaboratifs qui portent sur des domaines tels que la formation, le commandement médical européen, le développement de technologies de transmission radio communes, le transport logistique, la production d'énergie, la protection civile, la surveillance maritime, la menace cyber, la conception d'un véhicule blindé d'infanterie...

> Ces projets concrets visent à disposer au niveau de l'Europe de procédures et d'équipements interopérables, c'est-à-dire compatibles entre eux et standardisés pour un meilleur rapport coût-efficacité.

> D'autres projets pourront voir le jour dans le futur.

>

> Pour en savoir plus...<http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2018/03/06/defence-cooperation-council-adopts-an-implementation-roadmap-for-the-permanent-structured-cooperation-pesco/>

Jean-Luc Grais

LE BLOG , ADHESIONS et SYMPATHIES

Prenez également connaissance des dernières infos et dates des événements sur notre blog <http://www.mouvement-europeen-yvelines.org> avant le prochain bulletin d'information

Correspondante : Viviane BOUSSIER

Le Mouvement Européen – France se mobilise depuis 1949, à travers toutes les générations, pour faire vivre un débat public pluraliste sur l'Europe. Il déploie ses activités autour de la pédagogie, de l'organisation du débat entre les citoyens et de la formulation de propositions pour construire l'Europe. Héritier de l'esprit des pères fondateurs de l'Europe, le Mouvement est le premier acteur de la société civile en France sur les enjeux européens.

Le Mouvement Européen-France est reconnu comme association d'intérêt général depuis le 22 juillet 2016 et est par ailleurs agréé « association éducative complémentaire de l'enseignement public ».

Rejoignez nous, adhérez ou renouvelez dès maintenant et participez au premier réseau français de militants européens. Adhérez au Mouvement Européen-France – et si vous avez moins de 35 ans, aux Jeunes européens – en quelques minutes avec paiement sécurisé.

[Adhérer à l'association](#)

Le bureau du Mouvement Européen des Yvelines est composé comme suit:

Président : Jean-Louis GASQUET , *Vice-Présidents* : Herbert COLONIUS , Olivier BARTHALON , *Trésorier* : Claude NICOLAS , *Secrétaire général* : Jean-Pierre CARLIN

Rédaction : Jean-Pierre CARLIN

Contact : me78.yve@gmail.com